Mr Vezant Joseph
Place de la Tabagne

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
71220 SAINT-BONNET-de-JOUX

n° 1

BULLETIN MUNICIPAL

DE

SAINT BONNET-DE-JOUX

BIBLIOTHEQUE ST-BONNET-DE-JOUX
394009596

ANNEE 1974

La municipalité a le plaisir de vous adresser son quatrième bulletin de liaison.

PREMIERE PARTIE

xxxxxx

TRAVAUX REALISES EN 1974

PLACE DE BERTILLON : Son aménagement a eu lieu en mars avril. Récemment 15 tilleuls y ont été plantés. L'installationde l'eau courante et de toilettes est à l'étude.

NOUVELLE GENDARMERIE : Sur le plan financier, 90 % à la charge du département, 10 % à la charge de la commune, soit 60.000 fr environ. Le bâtiment semble attendre sa finition. L'absence de toit choque au premier regard, mais au fil du temps nous espérons que la caserne réussira à "plaire" à l'oeil.

ANCIENNE GARE ET GARAGES ATTENANTS : L'ancienne gare sera démolie. Quant aux deux garages, aucune décision n'a encore été prise.

RENFORCEMENT RESEAU ELECTRIQUE : attendu depuis fort longtemps ; dépenses engagées : 200.000 fr (20 millions A.F), aucune participation financière de la commune. Nous savons qu'au cours des travaux, les interruptions de courant ont gêné les usagers. Mais un meilleur fonctionnement des appareils ménagers demendait quelques privations. L'entreprise C.G.E.E. reviendra en février 1975 pour terminer le renforcement prévu.

L'amélioration du réseau permettra maintenant de rechercher une meilleure efficacité de l'éclairage public.

TOIT ECOLE GARCONS : La remise en état est faite, coût : 12.640 fr (subvention de 3826 fr)

GARAGES : Deux garages ont été créés sous l'ancien préau, place de la Poste. Un troisième garage, attenant à la maison BOURDEAU vient d'être terminé. Il abritera tout le matériel du Comité des Fêtes. Un emplacement, derrière le préau est encore disponible.

PELOUSES : Place de la Poste, elles ont été ensemencées, des bouleaux y sont plantés. Il est demandé à tous de les respecter.

LOTISSEMENT : Une clôture, près des espaces verts, sera bientôt mise en place et en délimitera l'entrée.

BANCS : Cinq bancs seront placés sous les arbres pendant la belle saison, près du bureau de poste.

VOIRIE, STATION D'EPURATION : voir dans les pages suivantes.

PRINCIPALES DEPENSES FIGURANT AU BUDGET.

I) SECTION FONCTIONNEMENT

Carburants.....	5000,00
Combustibles.....	11000,00
Fournitures scolaires.....	5500,00
Rémunération de personnel.....	97200,00
Charges sociales.....	34100,00
Rémunérations diverses.....	2734,00
Impôts fonciers et taxes foncières.....	1300,00
Entretien des bâtiments.....	11000,00
Entretien des voies et chemins.....	10000,00
Entretien du matériel, outillage, mobilier..	2880,00
Electricité, eau, assainissement.....	12500,00
Primes d'assurances.....	7500,00
Contingent pour dépenses d'aide sociale.....	23000,00
Contingent pour service d'incendie.....	6708,00
Participations ordinaires à charges intercommunales.....	18000,00
Subventions.....	9500,00
Versement sur taxe d'usage de l'abattoir....	6200,00
Versement sur taxe visite et poinçonnage des viandes.....	2800,00
Fêtes et cérémonies.....	5000,00
Impression, fournitures de bureau.....	2500,00
Frais de P.T.T.....	2800,00
Indemnités de fonction, maire et adjoints...	12100,00
INtérêts des emprunts en cours.....	70414,00

II) SECTION INVESTISSEMENT

Aménagement Place Publique.....	15500,00
Travaux neufs toiture école.....	12650,00
Travaux neufs bâtiments communaux.....	20000,00
Travaux neufs voies communales.....	103000,00

- SUBVENTIONS -

Ecole Charly-Mazille	50,00
Conseil des communes de l'Europe	36,00
Petits gars de Charolles	100,00
Association contre la myopathie	30,00
Association maires de S & L/	120,00
Société cheval de trait	700,00
Anciens combattants	100,00
Centre Léon Bérard	50,00
Foire primée des Veaux	2000,00
Cantine scolaire	200,00
Union commerciale	300,00
Foire exposition	500,00
Aveugles et grands infirmes	30,00
Société de chasse	100,00
Mutuelle du Trésor	20,00
Comité des Fêtes	1250,00
Section départementales des paralysés de France	40,00
Bureau Aide sociale	418;00
Concours agricole	100,00
Racing 71220	100,00
Société sportive	1200,00
Caisse des Ecoles	200,00

- DEUXIEME PARTIE -

PRINCIPALES RESSOURCES PREVUES

I) SECTION FONCTIONNEMENT.

Taxe à usage de l'abattoir.....	10500,00
Taxes de visite des viandes.....	5200,00
Droits de pesage de place.....	5100,00
Location des immeubles.....	23200,00
Concession dans le cimetière.....	666,00
Remboursement du salaire préposé abattoir....	1600,00
Remboursement annuités d'emprunts du service incendie.....	6839,00
Participation du fonds d'aide scolaire.....	1197,00
Taxes sur les aalaires, attribution de garantie.....	145594,00
Attribution de répartition.....	35182,00
Attribution du fonds d'action locale.....	4849,00
Attribution supplémentaire effort fiscal....	2392,00
Taxe additionnelle aux droits de mutation...	5360,00
Taxes sur les spectacles.....	3900,00
Produit de l'impôt.....	169000,00

II) SECTION INVESTISSEMENT

Emprunt Caisse Epargne Charolles.....	50000,00
Vente parcelles lotissement.....	75400,00
Vente parcelles lotissement artisanal.....	12360,00
Subventions : bâtiment (Poste, Ecole).....	18826,00
" voirie.....	12000,00

- TROISIEME PARTIE -

VOIRIE COMMUNALE

En 1974 les travaux neufs suivants ont pu être réalisés :

A - par le service des Ponts et Chaussées :

1º) Chemin rural de la vernée : 882 m ; 31800,00Fr
2º) Chemin Place ancienne gare: 110 m ; 5280,00Fr
3º) Chemin de La Chapelle à St Branchet (jusqu'à la ferme BONIN) : 580 m ; 21000,00Fr
Total..... 1572 m ; 58080,00Fr

Montant de la dépense à prévoir d'après devis du 30 mai 1974 :

Dépense réelle d'après facture : 51150,45 Fr (subvention non déduite).

Une subvention de 12.000 Fr est accordée par le Service départemental de l'Equipement.

B - par l'entreprise GUILLOUX

1º) Chemin rural de CROZE aux GARROUX. Nivelage empierrement et épandage de gré : 600 m ; 10450,00 Fr

2º) Elargissement chemin de la Mouche. Abattage de talus, pose de buses, empierrement : 4350,00 Fr

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT.

Quelques erreurs, vite rectifiées, en cours d'année sur le décompte de cette taxe.

N'hésitez pas à signaler à la mairie toute inexactitudes sur votre facture.

Pour 1973, la commune a encaissé 5510 Fr

STATION D'EPURATION

C'est une malade avec troubles digestifs ! Aussi réclame-t-elle des vérifications et des soins quotidiens.

Des modifications y ont été apportées au mois de juillet d'après les conseils de la commission chargée du contrôle des stations. (Plaques rapprochées du centre dans le but d'agrandir les différents bassins de décantation ; construction au centre du bassin d'un cône en ciment pour amélioration du brassage des eaux, donc de l'oxygénation des bactéries)

Dès sa remise en marche début août jusqu'au 15 septembre elle a"fait" des boues ; après mesure leur pourcentage atteignait la norme demandée.

Or les pluies importantes de septembre, octobre novembre, en provoquant un afflux d'eau, ont emporté une grande partie des boues actives du bassin d'aération. L'épuration a donc diminué et seul le retour d'un temps sec et durable permettrait à la station de remplir correctement son rôle.

RAPPEL : A la suite de l'envahissement de la station, en juillet dernier, par une quantité très importante d'huile de vidange, qui a provoqué son arrêt et l'asphyxie des poissons sur plusieurs kilomètres, le Conseil Municipal rappelle qu'il est interdit de déverser dans les égouts huile de vidange, gazoil et détritus solides. Il compte sur la compréhention des habitants de la commune pour éviter de tels procédés qui pourraient entraîner des réparations très coûteuses.... et des amendes pour pollution (sans oublier la surpression de la prime pour épuration)

SYNDICAT DES EAUX DE L'ARCONCE

A la réunion du jeudi 19 décembre 1974 les décisions suivantes ont été prises, avec effet du 1er Janvier 1975 :

Cotisation communale : Augmentation de 50 %. Elle passera de 15480 Fr (en 1974) à 23220 Fr (en 1975) - 2.322.000 A.F,

soit 22,50 Fr par habitant x 1032 habitants : 23220 Fr

Abonnement particulier 100 m3 Il passera de 190Fr à 250 Fr ; augmentation de 30 % environ.

Extension du réseau d'adduction d'eau

Situation des travaux en cours.

15e tranche : programme Etat 1974. Réservoir bois de Chaumont

16e tranche : Programme départemental 1974 : montée au réservoir de Chaumont (Tavaux non faits pour lesquels il manque des autorisations de passage)

Programme 1975 : Déssertes à entreprendre pour les hameaux de CHAUMONT, CROZE, MONT-DE-MARS; LA MOUCHE dans la limite des crédits disponibles.

- QUATRIEME PARTIE -

PROJETS

Il est facile de dresser une liste ! Chacun sait que les temps sont de plus en plus difficiles et les collectivités locales n'échappent pas à la règle.

Aussi, quels sont les projets qui en 1975 verront le jour ?

I - Place de la poste :

Son nivellement, son aménagement seront entrepris ainsi que la mise en état de la traverse. Place - rue de l'église.

II - Achat ancienne caserne :

Décidé en 1972, rejeté en 1973, (en raison d'un collectif prévu). En 1974, pour la seconde fois, la municipalité se porte acquéreur. L'estimation a été faite par le Service des Domaines et la vente sera officialisée à la session du Conseil Général début janvier 1975.

La demande d'un collectif est maintenue pour 1975.

III - Assainissement :

Grave problème. Les eaux usées de la nouvelle caserne, celles des habitations de la route de Charolles et de la place de l'ancienne gare sont à récupérer pour épuration. Elles ne peuvent arriver par simple écoulement à la station d'épuration en raison d'une différence contraire de niveau. (Place Bertillon et station)

Solution : Obligation de construire un réservoir enterré, avec pompes de refoulement.

Avant de demander un travail supplémentaire à la station, il est obligatoire qu'elle traite mieux ce qu'elle reçoit. Dans ce but M. JACQUELIN, Ingénieur du Génie rural a été reçu, sur place, le 18 décembre 1974.

.... / ....

Visite de M. JACQUELIN

Avec M. COULET, ingénieur chargé du contrôle des stations, ils se sont d'abord livrés à des calculs concernant toutes les phases de l'épuration.

Conclusion : La station donnera satisfaction à la condition d'obtenir un meilleur fonctionnement des déversoirs d'orage.

Récupération des eaux usées route de Charolles et Place ancienne gare :

En un premier temps une canalisation (point de départ : route de Charolles et rue de l'abattoir - près maison CHAMBOSSE) suivra la voie communale pour rejoindre l'égout route de Beaubery. Les eaux usées devraient y arriver par simple gravitation. Ainsi réservoir enterré et pompe seraient supprimés mais quelques maisons resteraient à raccorder à la station.

Les services du Génie Rural s'occuperont du lever topographique et du projet.

IV - Autocommutateur :

Il sera construit par l'Administration des P.T.T. près de l'abattoir. C'est le premier pas conduisant au téléphone automatique (terminé en 1976 ?)

V - Réfection de la salle de mairie :

Elle sera entreprise en juillet août 1975.

VI - Voirie :

En 1975 nous espérons pouvoir poursuivre les travaux neufs de voirie ; la hausse du coût des matériaux plus rapides que l'augmentation des revenus de la commune réduira certainement la longueur des chemins à remettre en état.

Le Conseil Municipal s'est penché sur le prochain programme et l'arrêtera au début de 1975.

VII - Travaux au cimetière :

Contre le ruissellement qui détériore les tombes, un essai sera entrepris au cours de l'année.

Une murette avec glacis sera construite dans la moitié de la 2e allée transversale droite, qui devrait permettre l'évacuation de l'eau par l'allée descendante.

QUELQUES RAPPELS

HAIES :

Après élagage des haies, n'oubliez pas de dégager fossés et bas côtés des chemins.

Favorisez la visibilité aux carrefours, aux virages, en taillant, en abaissant les haies. Les arracher s'il le faut sur une trentaine de mètres et les remplacer par une clôture. Dans ce cas la commune fournit le fil de fer barbelé.

Dépôt d'ordures :

Evitez de déposer les ordures au milieu du chemin. Pensez aux autres. Avancez jusqu'au bord de la verse

Il a été procédé à sa dératisation courant septembre et octobre.

Le dépôt sera bientôt plein et il faudra rechercher un autre emplacement. Les propositions seront reçues en mairie.

Stationnement :

Les trottoirs ne sont pas faits pourle stationnement des voitures. Mais pour faciliter la circulation automobile dans la traversée du bourg, vous pouvez placer en partie votre véhicule sur le trottoir en laissant le passage suffisant aux piétons ainsi qu'à la maman poussant un landau. N'obligez pas les piétons, pour avoir trop serré contre le mur, à descendre sur la chaussée pour contourner votre voiture. En cas d'accident vous seriez responsable.

Mairie :

Heures d'oivertures : de 9 h à 12 h, de 14 à 17 h les mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi. Chaque jour d'ouverture le maire assure un e permanence de 17 h à 18 h.

Pompier :

Une minute gagnée, c'est une vie sauvée..... une habitation protégée.

Un bouton d'appel, surmonté de la plaque "sapeur-pompier" se trouve près de la porte de la salle de réunion, façade de la mairie.

Code :	Feu de cheminée	: appuyer	1 fois
	Accident	: "	2 fois
	Incendie	: "	3 fois

L'utilisateur doit attendre l'arrivée d'un pompier

MANIFESTATIONS EN 1974

Une nouvelle fois, succès complet ! Election Miss Canton, Foire Exposition, Tournoi de sixte, Corso fleuri, Repas des anciens, Fête patronale (3 jours avec course des vétérans), Journée du sang, Election Miss Charolais, Concours veaux reproducteurs ont montré le dynamisme des sociétés locales. Bravo !

Une équipe de jeunes garçons a collecté les vieux papiers. Leur vente a produit la somme de 38.000 AF destinée au repas des anciens. De bien vives félicitations à ces jeunes qui à leur façon honorent les cheveux blancs. N'oublions pas les conscrits qui ont visité les anciens, absents au "banquet, et leur ont remis une brioche.

ILLUMINATIONS : La réussite des différentes manifestations a permis au Comité des Fêtes, avec l'appui d'autres sociétés, l'achèvement des illuminations. Toutefois, en raison des restrictions d'énergie, les consignes d'économie seront respectées.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxx
xxxxxxx
xxx

DECLARATIONS ET DEMARCHES A EFFECTUER EN MAIRIE

Pour une naissance :

La déclaration sera faite dans les trois jours à la mairie du lieu de naissance. Présenter le livret de famille.

Pour un mariage :

Le mariage ne peut être célébré que devant l'officier de l'Etat civil du domicile ou de la résidence de l'un des deux époux (résidence établie par un mois d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi)

Avant la célébration du mariage, il doit être procédé :

- à l'examen des futurs époux par un médecin,
- à l'affichage des publications à la mairie du domicile des deux époux pendant une durée de dix jours francs.

Pièces à fournir :

- certificat médical prénuptial datant de moins de deux mois au jour des publications.
- extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois de date et portant la mention " délivré en vue du mariage ". Lorsque l'un ou les deux époux sont nés dans la commune où sera célébré le mariage, l'extrait de naissance n'est pas exigé.

Pour un décès :

La déclaration de décès doit être faite dans un délai de 24 heures depuis le décès à la mairie de la commune où celui-ci s'est produit, quel que soit le domicile du défunt.

Pièces demandées :

- Livret de famille du défunt,
- Certificat de décès (imprimé bleu) établi par le docteur ayant constaté le décès.

LE NOUVEAU REGIME DES IMPOTS LOCAUX.

La réforme réalisée par la loi du 31 décembre 1973 modernise les anciennes contributions foncières et mobilières à la charge des propriétaires, lacataires et occupants de locaux d'habitation.

A partir des déclarations souscrites en 1970 par les propriétaires, une "valeur locative" a été déterminée pour chaque immeuble. Cette valeur locative périodiquement actualisée servira dorénavant de base à vos impôts locaux.

Vous êtes propriétaire : vous devez acquitter une taxe foncière sur les propriétés bâties.

Vous occupez un local d'habitation ou ses dépendances, à quelque titre que ce soit (propriétaire, locataire/)

Vous devez acquitter une taxe d'habitation.

Pour obtenir des précisions complémentaires un centre de renseignements spécialisé est à votre disposition auprès du service des impôts dont l'adresse figure sur votre avertissement.

Il vous fournira toutes informations sur l'établissement de votre imposition, fera rectifier les erreurs d'imposition éventuelles.

Si néanmoins vous avez une réclamation à formuler, écrivez à cette même adresse, au Chef de Centre des Impôts (ou à l'inspecteur des impôts) qui est compétent pour y donner suite.

xxxxxxxxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxx
xxxxx
x

LISTE ELECTORALE POLITIQUE

La loi du 5 Juillet 1974 a accordé le droit de vote aux Françaises et Français âgés de 18 ans.

De ce fait nouvelles électrices et nouveaux électeurs ont été ajoutés à la liste électorale, ce qui porte le total des inscrits à 744 (17 nouvelles électrices et 22 nouveaux électeurs). Total arrêté au 23 décembre.

ETAT-CIVIL

6 naissances ; 5 mariages ; 6 décès, total arrêté au 23 décembre 1974

CABINET DENTAIRE

Monsieur BILLON ouvrira un cabinet dentaire vers la mi janvier et recevra les clients tous les jours. Un avis paraîtra dans la presse au moment voulu.

CONCESSIONS AU CIMETIERE

A partir du 1er Janvier 1975, de nouveaux tarifs seront appliqués :

concessions trentenaires : 100,00 fr le m2
concessions perpétuelles : 200,00 fr le m2

Une année se termine et l'usage veut qu'en se tournant vers l'avenir, on exprime le souhait de lendemains meilleurs. C'est en cédant à cette tradition que le Conseil Municipal vous présente ses voeux sincères pour une excellente année.